



Est ce possible ? ou bien est ce un hoax

Par **bocap**, le **19/07/2009** à **20:45**

Bonjour,rnrnLors d'un flash (par un radar fixe) , le fait de payer le pv avec sa majoration (apres le temps imparti) permet il de ne pas avoir un retrait de points à son permis de conduire?rnrnJe vous demande cela car plusieurs personnes de mon entourage m'ont confirmé qu'apres le paiement de leur amende majorée ils n'ont pas eu de points enlevés sur leur permisrnrnMerci pour votre aide , et bon courage a toute votre equipe.rnrnVotre aide est simplement tres importante pour nous...rnLongue vie a Experatoo

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **18:00**

Bonjour,rnrnLa gestion des points ne dépend pas du tribunal mais du SNPC : Service National des Permis de Conduire. Le retrait des points, une fois l'amende payée, peut intervenir assez longtemps après le paiement. Ne croyez pas ceux qui vous disent qu'après leur PV ils n'ont pas eu de points retirés, souvent ces conducteurs ne contrôlent par et, un jour, reçoivent la LR48SI les informant qu'ils doivent restituer leur permis faute de points.